

## **Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 05 mars 2016 à 13h 30**

Le samedi 05 mars 2016 à 13h 30, les membres du Syndicat National des Kinésologues® et le président de la FFK, invité par le SNK pour l'occasion, se sont réunis au 11 boulevard Sébastopol – 75001 PARIS sur convocation régulière et annexes jointes qui leur ont été adressées par le Conseil d'administration, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **1 – Emargement de la liste des présents et vérification des mandats**

#### **POUVOIRS :**

La Présidente en la personne de Sarah ALIMONDO a choisi de répartir entre les adhérents présents les 22 pouvoirs laissés en blanc.

A l'ouverture de la séance à 14h, l'examen de la feuille de présence, dûment émargée par chaque adhérent présent et représenté, fait état de 65 adhérents constituant le Syndicat National des Kinésologues® dont 10 sont présents, 3 sont présents au téléphone, 37 sont représentés et 15 ayant votés par correspondance.

Le taux de participation est de 26,5 %.

Est invité et présent le Président de la FFK : Thierry WAYMEL.

Sont présents pour un total de 10 sur 245 :

ALIMONDO Sarah, BLUET Sophie, BUHAGIAR Fabrice par téléphone, BUSSEER Elise par téléphone, DEFRESNE Fabien, GARNIER Emilie par téléphone, LE CALVEZ Caroline, MOLAS Sandrine, PAGES Christine, SAINT-PERON Béatrice, SILLARD Stéphane, TOUATI Samia, VALIER Carole Andrée.

Ont voté par correspondance pour un total de 15 sur 245 :

AMIOT Catherine, ALLAROUSSE Séverine, ARNOUX Michel, BOUCHET Stéphane, CLASTRES Valérie, FABRISSIN Nadine, FONDIN Sandrine, LE BOUQUIN Franck, MERLIN ROSSETTO Aline, MORIVAL Sophie, MUZARD Odile, PROMEYRAT Myriam, QUERITET Laure, RICHARD Laëtitia, SCHOLASTIQUE Véronique, VALUN Sandrine.

Sont représentés pour un total de 37 sur 245 :

AMIOT Pierre, ANDRY Nicole, BISTOCCHI Marie-Line, CHANGEAT – POULY Christine, CORET Valérie, COUARD Joëlle, , DEMAUTIS Catherine, DOURNAY Sandrine, DUSAUTOIR Dany, ELICHE Sylvie, FERRARA Nicole, FONTERET Christine, FOUQUET Pascal, GARCES Jean-Jacques, GAYET Capucine, GUILLEMARD Gaëlle, HAMON David, JACOB Cécile, JALET Arnaud, LAMIABLE Valérie, LANG Constance, LAPRAYE Nathalie, MARTINAT Michel, MERZOUG Rachid, METHIAZ Laure-Hélène, MICHEL Sophie, MISKO Caroline, MUNIERE Thierry, PELERIN Bernard, POTSCHKA Freddy, ROBERT Sabrina, SACCOMANNO Concettina, SALMON-ANTIER Nicole, SOUCHARD DELEGLISE Johanne, THOMAS Jean-Marc, VIEULES Francis, WALLIS Jennifer.

Sont absents et non représentés pour un total de 143 sur 245 :

ALBOUY Florence, ALONSO Philippe, ANGERIZ Maria, ARGENTIER Charlotte, ARNAUDON Véronique, BALLIGAND Elsa, BARTHE Aurélie, BASS Catherine, BATTAGLIA Carole, BENOIT Sébastien, BERARD Patricia, BERLENDIS Sophie, BERNARD DE COURVILLE Delphine, BERTRAND Christine, BEYSSEN Sylvie, BISCAUT Estelle, BLANCHET Jeanine, BLONDET Julie, BOJCZUK Ingrid, BOUJUT Sophie, BOUSQUET Béatrice, BOUSSUAT Juliette, BOYER Aline, BOYER Laëtitia, BRUNEL Thierry, BUFFO Christelle, BUTET Paul, CAPPAGLI Anne, CAPELLE Martine, CHAINE Philippe, CASTELLINO Nathalie, CHANCRIN – CASTELLI Lise, CHANTELOUP Thérèse, CHARTIER Brigitte, CHENU Claudine, CHEVALIER Anne Marie, CHEVRIER Cécile, CHEVRIER Isabelle, CHIRON France, CIRBEAU Jeannick, CLAERHOUT Raphaëlle, CLAUSE Bénédicte, COLIN Chantal, COLTIER Sophie, COSTE Sandrine, COURTADE Henriette, COUTIAUX ALONSO Adeline, CRON – POURBAGHER Elaleh, CRUZ-GAZO Maria, CUINET Marielle, DANO Sophie, DARMEDRU Lucille, DAVOINE Joséphine, DAVOINE Philippe, DECROOCQ Nelly, DELATTRE Jean Michel, DELANATTE Blandine, DE ROCQUIGNY Isabelle, DJENDER Nathalie, DUPENLOUP Catherine, DURAND Elisabeth, ENGEL véronique, FABRE Valérie, FERREZ – DESSERTI Céline, FERRAND Lydiane, FICHOT Fabienne, FLORY Michèle, FOURNIER Eric, FOURNIER Isabelle, FRANCHET Thérèse, FUENTES Corine, GANEM Arièle, GARCIA Sandrine, GASSER Marie-Claude, GAUCHER Sandra, GAY Virginie, GEBEL Rémi, GENTIL Gaëlle, GERARD Valérie, GILLET- VIARD Denise, GIUDICELLI Nathalie, GODARD Sophie, GOUGY Odile, GRAS Philippe, GUERIN Emilie, GUGLIELMO Laurence, HARMAND Isabelle, HERNANDEZ Carmen, HILTON Holly, HINARD Nathalie, HUDE Natacha, ISMAIL Sarah, JACQUET Marianne, JOUBERT Christine, JURASCHECK Claude, KATZMANN Stéphanie, KERLOC'H Morgan, KERNILIS Serge, KNIPPER Claude, LACASSIN Carine, LACOSTE Sylvie, LACRAMPE Jean, LAINE Emma, LANGLOIS Caroline, LANGLOIS – BERNARD Mariannick, LANQUETIN Marie, LARRIBE Marie Claude, LE BOUIL Pascal, LE BOUIL Dominique, LE FLOCH Solène, LEONARDI Jean, LEROUX Stéphanie, LESTANG Marie-Odile, LETANG Patricia, LETRILLARD Sylvie, LUFFE Sybil, LUISY Christelle, MARCEAU Estelle, MARTY Carine, MENARD Marie Laure, MERIENNE Anne, MICHELON Jocelyne, MONTOYA Dominique, NAVARIAN Patrick, NGUYEN Stéphanie, NINO Claude, OLIVIER Christelle, OPHOVEN Bernard, PAGNACCO Adeline, PATENNE Audrey, PECETTO Thomas, PELHATE Valérie, PENET Guy Arnaud, PEREZ Sabine, PEROT Jocelyne, PERSONNIC Karine, PETIT Nathalie, PFEIFER Jocelyne, PIHERY Joseph, PIRES Françoise, PORTAL Martine, PORTIER Céline, POULAT Jean-Michel, PRAT Pantxika, PRATAS Céline, PROVOST Françoise, QUATTROCCHI Nadine, QUINET Nadine, RAO Nicole, REUTENAUER Marie, RIEB Marie Hélène, ROBERT PAPEN Caroline, ROBERT Valérie Fiorine, RONZE Carine, ROSSI Valérie, ROUTHIER Claire, SAINT PIERRE Cécile, SALA Annie, SCHNEIDER Clairette, SCHWINDENHAMMER Carole, SEMELLAZ Françoise, SETOUANE Nadège, TARDIEU Nathalie, TASSI Paulin, THIRION Frédérique, TIERSOT – GAY Claudine, TORTEL WASLE Karine, TOUATI Samia, TOUPIN Benoît, TOUTAIN Nathalie, VALLET Sylvie, VANDERPUTTE Suzanne, VASINI Florence, VERCHERE Laure, VEYRET Valérie, VILLE RENON Marie-Hélène, WERNERT Brigitte, YVON Pascale, ZAMBELLI Marie Hélène, ZELTNER Sandra.

La Présidente déclare la séance ouverte et après un mot d'accueil pour le Président Thierry WAYMEL, demande qui se propose pour être la secrétaire de séance. Carole-Andrée VALIER se propose, l'assemblée donne son accord.

## **2 – Lecture de l'Ordre du jour**

### **3 – Rapport moral présenté par la Présidente du Syndicat National des Kinésologues®**

Lecture est faite à l'Assemblée du rapport moral de la Présidente, Sarah ALIMONDO, pour l'année 2015.

#### **Intervention Thierry WAYMEL :**

Aujourd'hui, certains membres du FFK craignent qu'appartenir au SNK signifie appartenir à un syndicat au sens politique du terme.

Dans l'enseignement, les Conseil d'administration des années précédentes de la FFK ont permis de valider deux sortes de cursus : modulaire (morcelé) ou global (dans une même école).

En 2014, des validations intermédiaires ont permis une transformation des formations et d'organisation franco-française de la kinésiologie.

La dernière AG de la FFK n'ayant pas atteint le quorum, une deuxième AG a du être organisée. Des décisions ont été adoptées, certes, avec une plus faible participation des adhérents mais en conformité du règlement intérieur de la FFK. Or, fort d'une antériorité historique négative sur l'image FFK / SNK, certains adhérents ont continué à craindre pour leurs intérêts propres et reste sur un clivage aujourd'hui dépassé.

Cette action a et continue de faire grincer les dents et créer une dissidence avec violence.

Le kinésologue doit développer des « compétences » qui, dans chacune des catégories concernées, permettra de trouver un fond à la kinésiologie.

Griefs officiels faits à la FFK pour valider leur dossier déposé auprès du RNCP : manque de représentativité, disparité des gains des kinésologues et manque de conformité concernant la VAE. Problème : ledit dossier de validation ne peut être présenté que 2 fois.

La FFK s'est mise en contact depuis 2013 avec REFORMED, organisme européen, afin de valider la kinésiologie et en transversalité avec d'autres professions comme la naturopathie. Cela a impliqué de « découper » la kinésiologie en capacité et compétences pour un total corrigé de 3.500 heures environ.

L'expérience a permis la mise en place de 4 « stades » : kinésologue, l'instructeur-kinésologue, formateur d'instructeurs-kinésologues et l'expertise kinésiologique (dont tuteur d'étudiants kinésologues). Aussi, la fonction « validation des examens » doit impérativement être repensée de manière indépendante.

Les réunions à venir devraient permettre d'avancer au mieux afin que les responsabilités administratives et morales puissent permettre une communication objective plutôt que relationnelle (Réunion d'écoles FFK, le 12 avril prochain et réunion des enseignants individuels FFK le 3 avril).

**Demande d'Emilie Garnier**: améliorer, clarifier la communication et les intentions FFK / SNK. Réponse : emails, newsletters et Facebook ont été largement alimentés depuis plusieurs mois. Les kinésologues se doivent aussi d'aller chercher l'information.

**Demande d'Elise Busser** : elle dit avoir écrit un certain nombre de mails d'encouragements sur le SNK mais elle aimerait savoir si le texte du partenariat SNK / FFK est accessible.

Réponse : le texte a été mis sur le site de la FFK. Ledit texte n'apparaissant pas, Elise demande de recevoir le texte relatif à cette convention.

**« L'assemblée générale prend acte du rapport moral de la Présidente pour l'année 2015. »**

## 4 – Rapport financier présenté par la Trésorière

**Information : comment est répartie votre cotisation ? Cf. Annexe 5**

### **4.1 - Approbation des comptes pour l'exercice clos au 31/12/2015**

Les ressources principales sont apportées par les cotisations pour un montant de 19 176 € pour l'année 2015.

Approbation à la majorité des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 qui fait apparaître un solde créditeur de 1912, 49 €.

Par le changement de banque, le solde du compte épargne majoré des intérêts bancaires a été déposé sur le compte courant du nouveau compte bancaire ouvert.

Il s'élève à 11 870, 02 €.

Les principales dépenses sont affectées à :

- l'action de communication dans les différents supports médias : pages jaunes, partenariat site annuaire
- aux frais de fonctionnement du secrétariat
- aux frais de déplacement des membres du Conseil d'Administration, limités par les téléconférences.
- aux frais pour les prestataires extérieurs : logo, plaquette adhérent, refonte du site internet, investissement dans des plans de communication

Le budget reste constant et les comptes ont été validés par un Commissaire aux Comptes. Cf pièce jointe à la convocation.

Les pièces justificatives sont à la disposition de l'Assemblée Générale pour consultation.

**« L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. »**

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Assemblée 65 / 65</b>	<b>X</b>	0	0
<b>Membres</b>	<b>Unanimité</b>	néant	néant

**La résolution est approuvée à l'unanimité**

### **4.2 - Quitus à donner au Trésorier**

Quitus à donner au Trésorier pour sa gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2015.

**« L'assemblée générale, après avoir délibéré, donne quitus au Trésorier, pour sa gestion durant l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. »**

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>Assemblée / 65</b>	<b>64</b>	<b>0</b>	1
<b>Membres</b>	<b>Majorité</b>	néant	1

**Le quitus est donné au Trésorier à la majorité.**

### 4.3 – Vote à la majorité du budget prévisionnel 2016

« L'assemblée générale, après avoir délibéré, approuve le budget prévisionnel 2016. »

	Pour	Contre	Abstention
Assemblée / 65	64	0	1
Membres	Majorité	néant	1

**Le budget prévisionnel 2016 est adopté à la majorité**

### 5 – Adhésions

Evolution des adhésions de l'année 2015

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre adhérents	82	127	151	190	200	245
Evolution	+ 14	+ 45	+ 25	+ 39	+ 10	+ 45
Evolution %	+ 21	+ 55	+20	+ 26	+ 5	+ 23%
Cotisations	5705	7585	8790	12020	15420	18960
Evolution %	+ 29.25	+ 32.85	+15.81	+ 36.75	+ 27,54	+ 23,08
Nouveaux	29	60	37	52	30	69
%	43%	73%	29%	34%	16%	35%
Sortants	14	16	14	14	20	23
%	21%	20%	11%	9%	11%	12%

	Moins de 2 ans d'exercice	Plus de 2 ans d'exercice	TOTAL
Nbres 1ères Adhésions 2015	30	14	44
Tx d'adhésion / 2014	125%	233%	147%

Adhésions non renvltées 2015	6	18	24
Tx de Non Renvlt /2014	3%	9%	13%

Nbres Rnvlt Adhésions 2015	27	142	169
TX Rnvlt adhésion / 2014	14%	75%	89%

« L'assemblée générale prend acte des informations ci dessus. »

### 6 – Modification du Règlement Intérieur

L'Assemblée générale a pris connaissance des diverses suppressions et ajouts proposés dans la convocation.

- **Cf. Règlement Intérieur en annexe :**
  - Article 3.1 – Contenu de la formation acceptée par le SNK
  - Article 3.4 – b) Pour être membre actif
  - Article 3.5 – Refus d'adhésion
  - Article 3.6 – Renouvellement d'adhésion
  - Article 4 – Création du titre « Ressources du SNK »

- Article 5 – Communication de l'adhérent
- Article 7 – Sanctions disciplinaires
- Article 8.1 – Fonction du Président
- Article 8.2.2 – Election, renouvellement et mandat du Conseil d'administration
- Article 8.2.3 – Rôle du Conseil d'administration
- Article 8.2.4.1 – Réunion du Conseil d'administration
- Article 8.2.4.4 – PV de réunion du Conseil d'administration
- Article 8.3 – Le Bureau
- Article 8.4 – Assemblée générale ordinaire
- Article 8.4.3 – Déroulement de l'Assemblée générale ordinaire
- Article 8.4.5 – Votes en Assemblée générale

**« Sont soumises pour approbation par l'Assemblée générale les modifications proposées dans le projet du règlement intérieur joint à la convocation » :**

	Pour	Contre	Abstention
Assemblée / 65	62	1	2
Membres	Majorité	1	2

**La résolution est adoptée à la majorité.**

**Départ de Thierry WAYMEL à 16h.**

### **7 – Election du Conseil d'administration**

Élection à la majorité des membres se présentant au Conseil d'Administration à compter du 05 mars 2016 pour une durée de 3 ans soit jusqu'en 2019.

Conformément au Règlement intérieur :

- **Article 8.2.1 – Composition du CA** : « le Syndicat national des Kinésologues® est administré par un Conseil d'administration composé de 4 à 15 membres. »
- **Article 8.2.2** : « Les membres qui se présentent ne peuvent représenter plus du tiers des membres existants ».
- **Article 8.4.5 – Votes** : « Les votes ont lieu à la majorité. En cas d'égalité, la voix du (de la) Président(e) est prépondérante.

**Les membres existants sont au nombre de 5:** Sarah ALIMONDO, Fabrice BUHAGIAR, Rachid MERZOUG, Béatrice SAINT-PERON et Carole VALIER.

Marie Line BISTOCCHI – WIERZBICKI ayant démissionné.

**2 postes sont à pourvoir.**

**Se présente au Conseil d'administration** : Caroline LE CALVEZ

Chaque adhérent présent vote autant de fois que le nombre de pouvoirs qu'il détient.

**Il est proposé à l'Assemblée générale de procéder à un vote à bulletin secret.  
L'assemblée générale accepte.**

Pour organiser le vote, trois personnes sont demandées et se proposent pour :

- recueillir les votes : Sarah Alimondo
- procéder au dépouillement : Béatrice SAINT PERON
- report des voix : Carole VALIER
- viser la régularité du report des voix : Samia TOUATI



**« L'assemblée générale, élit chacun le membre se présentant au Conseil d'Administration à compter de 2016 pour une durée de 3 ans qui prendra fin en 2019. »**

## VOTES CA 2015

CANDIDATS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAUX
Caroline LE CALVEZ	62	0	3	65

**Caroline LE CALVEZ est élue à la majorité des voix exprimées.**

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la Présidente, libère l'Assemblée Générale à 16h45.**

La Présidente	
Sarah ALIMONDO	
La secrétaire de séance	
Carole VALIER	

## **POINTS NON SOUMIS AU VOTE DE L'AG**

**Question de Sandrine Molas :** Comment postuler à la FFK ?

Réponse : sur le même principe que ce qui est demandé au SNK (profession de foi, proposition puis élection en AG, ...).

### **3 – Candidature du SNK sur la représentativité auprès du Ministère du Travail**

Ce dossier à déposer auprès du Ministère du travail avant décembre 2016 nécessite que les comptes soit visée par un commissaire aux comptes.

La candidature fera l'objet d'un audit du Ministère du travail auprès du SNK sur les 245 adhérents que comptait le SNK en 2015. Ce qui explique la demande de rigueur administrative nécessaire pour se donner toutes les chances dans cette démarche.

Le but étant que lorsqu'il y aura besoin de discuter de conditions de travail et de participer à des tables rondes organisées par les instances étatiques, le SNK (s'il est élu représentatif) alors représentant et représentatif de la profession ait une place. Des places seront alors réservées dans les CAF, URSSAF, RSI. Voire permettre de bénéficier des subventions de la formation professionnelle via les organismes ce qui serait une ressource supplémentaire pour le SNK.

### **4 – Participation avec la CNPL à la création d'un accord de branche : Convention collective**

Concernant la convention collective, une réunion à la CNPL avec la présidente du SNK est prévue le 10 mars 2016 pour avancer sur la constitution de cet élément en liant avec le point précédent et qui devrait asseoir une représentativité dont la kinésiologie a besoin.

La convention devrait être signée entre un collectif composé des associations ou syndicats des reikiologues, sophrologues, ostéopathes et les syndicats de salariés.

Pr la suite, devraient être accueillis d'autres associations et syndicats des réflexologues, shiatsu, massage bien être.